




Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a) bureaux

N° : 15759-2022	Date (visite) : 17/05/2022
N° ADEME : 2211T1081179W	Diagnostiqueur : .BERNARD Maxime
Valable jusqu'au : 16/05/2032	Signature :
Le cas échéant, nature de l'ERP : locaux d'entreprise (bureaux)	
Année de construction : .. Avant 1948	

Adresse : 7 Rue du Cougaing 11300 LIMOUX

Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser)

S_{th} : 466 m²

Propriétaire :	Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom : DRFIP Occitanie Pole Gestion Domaniale	Nom :
Adresse : 31000 TOULOUSE	Adresse :

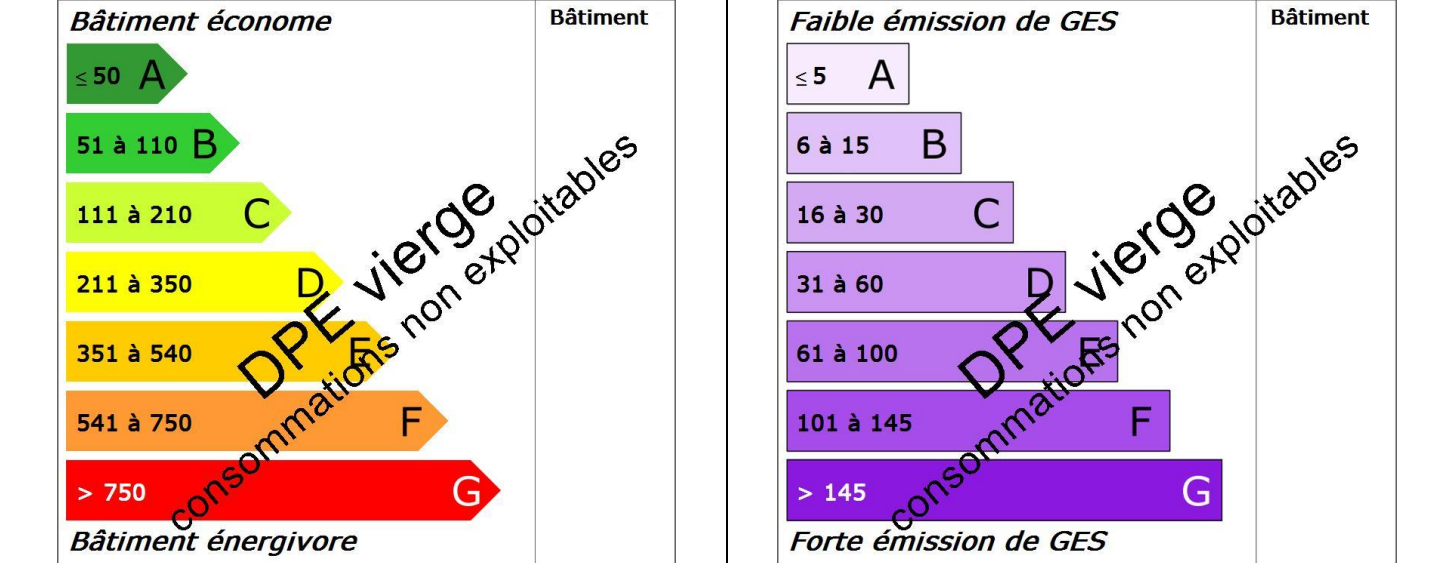
Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Éclairage	-	-	-
Bureautique	-	-	-
Chauffage	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-
Refroidissement	-	-	-
Ascenseur(s)	-	-	-
Autres usages	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
---	--

Consommation estimée : - kWh_{EP}/m².an Estimation des émissions : - kg_{éq}CO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
Murs : Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation	Système de chauffage : Chaudière individuelle gaz à condensation Emetteur(s): radiateur avec robinet thermostatique	Système de production d'ECS : Combiné au système de chauffage Chauffe eau électrique instantané
Toiture : Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Dalle béton non isolée donnant sur un comble faiblement ventilé Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm)	PAC air/air installée à partir de 2015 (système individuel)	Système d'éclairage :
Menuiseries ou parois vitrées : Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes bois simple vitrage Fenêtres battantes bois simple vitrage avec volets battants bois Portes-fenêtres battantes bois simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes PVC double vitrage Fenêtres battantes PVC double vitrage et volets battants bois Fenêtres battantes PVC double vitrage et volets battants métal	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Ventilation naturelle
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation Dalle béton non isolée donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Nombre d'occupants : Néant	Autres équipements consommant de l'énergie : Néant	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_{EP}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires:

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
	Il n'a pas été mis en évidence d'amélioration permettant d'augmenter la performance énergétique du bien avec une rentabilité intéressante.

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Performance énergétique

www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 23 bis, rue Thomas Edison 33610 CANEJAN (détail sur www.info-certif.fr)**
Nom de l'opérateur : BERNARD Maxime, numéro de certification : 192 obtenue le 26/10/2018



Plage Sud, 11500
QUILLAN
Tél. : 0686726947

Email : jacques.doumergues@laposte.net

Demande des relevés de consommations

Numéro de dossier : 15759-2022
Référence réglementaire : Décret 2006-1147 du 14 septembre 2006

QUILLAN, le 17/05/2022

Réf. Dossier : 15759-2022 - DRFIP Occitanie Pole Gestion Domaniale
Demande des relevés de consommations en vue de la réalisation du DPE

Madame, Monsieur

Nous avons été mandatés par **DRFIP Occitanie Pole Gestion Domaniale** afin de réaliser le **Diagnostic de Performance Energétique** de son bien situé **7 Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX**

Nous avons besoin pour la réalisation de notre mission, des relevés de consommations sur les trois dernières années ainsi que des clefs de répartition liées.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par retour (courrier, fax ou mail) ce tableau afin de nous permettre de rédiger notre rapport de diagnostic.

En vous remerciant par avance de votre réactivité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SASU DOUMERGUE
BERNARD Maxime

SASU DOUMERGUE JACQUES
DIAGNOSTIC IMMOBILIER
La Plage - 11500 QUILLAN
Code NAF : F120B
N° Siret : 491790622 00014
☎ 06 86 72 69 47
📠 04 68 20 69 35